

Le C.T.F.T. a jugé utile de rappeler l'existence et les possibilités d'un traitement très rustique, connu et expérimenté dans divers pays depuis de nombreuses années, quelque peu oublié face à des techniques certes plus performantes et plus élaborées, mais parfois non applicables dans certains contextes technico-économiques.

Traitement rustique contre la pourriture de perches et piquets d'eucalyptus en sève par trempage à froid dans des sels complexes

Principe du procédé

Il s'agit, dans des bois très frais d'abattage, de substituer à la sève une solution de sels métalliques complexes pour conférer au bois une bonne durabilité contre les insectes et les pourritures.

En trempant le pied d'un piquet frais d'abattage dans une solution saline, on observe un effet d'absorption spontanée de cette solution ayant pour origine la conjugaison des phénomènes d'osmose, de capillarité et d'évaporation superficielle.

(le cuivre est l'élément fongicide, l'arsenic l'élément insecticide et le chrome l'élément fixateur).

Préparation des perches et piquets et incidence sur les résultats obtenus

Si le piquet provient de la partie supérieure de l'arbre et que l'on peut conserver des rameaux feuillés, il suffit de l'épointer et l'écorcer à la base sur une hauteur

d'environ 30 à 40 cm. Si le piquet provient de la partie inférieure ou médiane de l'arbre, il doit être écorcé sur toute sa longueur et époincé à la base.

Les taux de rétention en sel dans les piquets varient, d'une part, selon leur préparation (écorcés ou non, rameaux feuillés présents ou non) et, d'autre part, selon la durée du trempage, dans des proportions telles qu'indiquées dans le tableau ci-après (*).

(*) Résultats d'une expérimentation sur *Eucalyptus tereticornis* à Madagascar.

Méthode de traitement

Les perches et piquets, sitôt abattus, doivent être transportés sur les lieux du traitement, écorcés, époincés et, au maximum 48 h après l'abattage, trempés verticalement dans une solution aqueuse de produits salins, sur une hauteur d'environ 40 cm. L'expérience montre que le traitement doit impérativement être effectué en un lieu très ventilé et ensoleillé.

Matériel nécessaire

Une cuve d'environ 50 cm de hauteur est suffisante et, par exemple, des bidons vides conviennent fort bien (les bidons en plastique sont préférables pour éviter la corrosion par la solution saline).

Produit de préservation

C'est un sel complexe hydrosoluble du type « cuivre-chrome-arsenic » à une concentration de 5 %



On notera l'influence remarquable de la présence des rameaux feuillés, après seulement 24 h de trempage. Dans tous les cas, le traitement doit être commencé très vite après l'abattage, si possible le jour même, au plus tard après 48 h.

Répartition longitudinale des sels dans les perches et piquets

On observe une accumulation des sels dans la zone de trempage, puis une décroissance assez rapide. On peut envisager un traitement en deux temps, par retournement du piquet, pour assurer la protection des deux extrémités. La zone médiane n'est donc quasiment pas protégée, mais cela n'est pas trop grave pour l'utilisation pratique ultérieure des perches et piquets, les deux extrémités étant les parties les plus exposées aux dégradations par pourriture, princi-

Rétention en sel en kg/m³ de bois imprégnable (aubier)

DURÉE DU TREMPAGE (en heures)	Piquets avec rameaux feuillés	Piquets écorcés sur toute leur longueur	Piquets non écorcés
24	27,0 kg/m ³	2,9 kg/m ³	2,6 kg/m ³
48	35,5 kg/m ³	6,9 kg/m ³	3,1 kg/m ³
72	47,5 kg/m ³	9,4 kg/m ³	4,5 kg/m ³
96	53,7 kg/m ³	13,6 kg/m ³	7,5 kg/m ³

palement le pied, justement le mieux imprégné de produit de préservation.

Durée du traitement

Pour le traitement de la base des piquets (partie enterrée et collet), on prévoiera de 72 à 96 h de trem-

page pour les piquets écorcés et seulement 24 h pour les piquets munis de rameaux feuillés ; si l'on souhaite traiter par retournement l'extrémité non époincée du piquet, une durée de 18 à 24 h sera suffisante après le retournement.

Prix du traitement

La seule composante significative du prix du traitement intéresse la solution saline.

On peut donner les ordres de grandeurs suivants :

Sel C.C.A. = 20 F/kg ; absorption : de 9 à 30 kg/m³ ; une perche (0 : 10 cm, l : 2,5 m) = 0,02 m³ dont 0,01 m³ d'aubier, soit un coût par perche traitée de 1,80 à 6,00 F.

Conclusion

Les résultats du traitement rustique de perches et piquets présenté ici ne prétendent pas à la fiabilité que l'on obtient par d'autres types de traitement (autoclave ou même procédé BOUCHERIE). Ils sont cependant suffisamment significatifs et d'un rapport coût/protection assurée suffisamment attractif pour que ce type de traitement soit préconisé et largement vulgarisé.

